Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_07-DE

VILLE DE MARGUERITTES

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
27

nombre de membres absents excusés représentés :
2

nombre de membres absents non représentés
0

date de la convocation :
11 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans la salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Maire.

Membres présents : M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC, M. Frédéric COURRENT, Mme Frédérique CONDET, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, M. Bernard CHANTRIER, Mme Audrey RANC, M. Denis CANTIER, Mme Martine REARD, Mme Joëlle HUYNH, Mme Liliane GUIRAUD, Mme Florence LIMONES, M. Eric PEREDES, M. Eric MARC, Mme Sophie GOMES, Mme Laïla ACHKAR, Mme Laure DELAMON, M. Renaud LEROI, M. Yohan MESSABIER, Mme Karine PACHAIRE, M. Georges VIERNE, Mme Corinne CONSTANTY, M. Denis BRUYERE, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Alain SAUD et Mme Margit LORBLANCHET.

Membres absents, excusés et représentés : Mme Diane ARRIAGADA (pouvoir à M. NICOLAS) et Mme Julie DELVAL (pouvoir à M. VIERNE).

Secrétaire de séance : M. Yohan MESSABIER.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

N° 2025/12/07 – Identification et stérilisation des chats libres – renouvellement des conventions

Rapporteur : Mme Liliane GUIRAUD

1. Aspects juridiques

VU les articles L 2212-1 et L 2212-2 du CGCT ;

VU l'article L211-27 du Code rural qui dispose notamment que le Maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification ;

2. Eléments de contexte

Par délibération du 09/04/2025, comme c'est le cas depuis 2014, le conseil municipal décidait d'approuver la signature d'une convention avec la fondation « 30 Millions d'Amis » permettant d'accompagner la commune pour limiter la pullulation des chats errants par un dispositif de stérilisation et d'identification.

Depuis fin 2018, la commune participe au financement des actes de stérilisation et d'identification, à hauteur de 50 %.

Une convention tripartite est signée avec une association qui s'occupe de la capture et du transport des chats, ainsi qu'un vétérinaire qui procède à la stérilisation et à l'identification.

Publié le : 24/12/2025 12:35 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_07-DE

Le bilan des dernières années est le suivant : 24 chats en 2021, 75 en 2022, 60 en 2023, 66 en 2024 et 50 en 2025.

Sachant que le recensement de la population de chats errants est toujours très élevé, il est important de continuer à maîtriser ce nombre en 2026.

Pour cela il convient de poursuivre le partenariat avec la fondation « 30 millions d'amis » qui cofinance à hauteur de 50 % les stérilisations et identifications des chats.

En complément, ce partenariat se traduit également dans une convention tripartite avec :

- Une association locale « les Chats libres de Nîmes Agglo » qui assure la capture, le transport et la remise en liberté après stérilisation et identification des chats,
- Un vétérinaire, le Docteur Anne PIERMONT, qui assure la stérilisation et l'identification des chats.

Sur la base de conventions types, deux projets de conventions seront établis par la commune début 2026 après la publication de la tarification applicable à l'année 2026 une fois les tarifs 2026 connus.

3. Incidence financière

Pour l'année 2025, à titre indicatif, les tarifs étaient les suivants :

- 100 € TTC pour une castration,
- 120 € TTC pour une ovariectomie,
- 140 € TTC pour une ovariohystérectomie (exceptionnellement),
- 140 € TTC pour une cryptorchidies (exceptionnellement),

avec une prise en charge moyenne de 110 €, dont la moitié est à la charge de la commune.

A ce stade, les tarifs 2026 ne sont pas connus. Néanmoins, la commune souhaite maintenir en 2026 l'enveloppe votée en 2025 pour faire stériliser et identifier des chats pour un coût de 2 970 € maximum. A titre indicatif, la prise en compte est d'environ 54 chats.

4. Décisions

Après avis de la commission, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **valide** la mise la place d'une nouvelle campagne de stérilisation et d'identification des chats errants afin d'en maîtriser la population.

Article 2 : **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération.

5. Annexe

Néant

Pour extrait certifié conforme

Yohan MESSABIER
Secrétaire de séance

Rémi NICOLAS
Maire

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Délai et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Maire de MARGUERITTES

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Publié le : 24/12/2025 12:35 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982